



## CAMPAGNE 2023 DE L'INSPECTION DU TRAVAIL LES MARDIS ET JEUDIS DU TEMPS PARTIEL

**Vous êtes ou allez être employé à temps partiel.  
Quels sont vos droits ?**

Début 2023, une grande campagne d'information,  
de sensibilisation et de contrôle est déployée afin de  
garantir le respect des droits des salariés en temps partiel.



La DRIETS IDF vous propose de venir  
à la rencontre de conseillers en droit  
du travail pour répondre à toutes  
vos questions sur le temps partiel.



Les mardis et jeudis  
du 2 mai au 30 juin,  
sans rendez-vous,  
de 9h à 12h et de 14h à 16h



Dans chaque service de renseignement en droit du travail d'Ile-de-France.  
Retrouvez ci-dessous les coordonnées de nos services, présents dans tous les départements

### MARDI

#### Paris (75)

- 19<sup>ème</sup> Arrondissement : Espace Pont de Flandre Artois, Bâtiment A, 11 rue de Cambrai
- 13<sup>ème</sup> Arrondissement : 46/52, rue Albert

#### Yvelines (78)

- Saint-Quentin-en-Yvelines : Immeuble La Diagonale, 34 avenue du Centre
- Mantes-La-Jolie : 48 avenue de la République

#### Essonne (91)

- Evry-Courcouronnes : 98 allée des Champs Elysées (entrée côté boulevard des Champs Elysées)

#### Seine-St-Denis (93)

- Bobigny : 1 avenue Youri Gagarine
- Roissy : 2 rue de la Haye, bâtiment le Dôme 6021

### JEUDI

#### Seine-et-Marne (77)

- Melun : Cité administrative ; 20, Quai Hippolyte Rossignol
- Chessy : Immeuble ANTARES, 3 rue de la Galmy

#### Hauts-de-Seine (92)

- Nanterre : 11 boulevard des Bouvets

#### Val-de-Marne (94)

- Créteil : Immeuble Le Pascal Hall B, Centre Commercial Créteil soleil Niveau II Avenue du Général de Gaulle

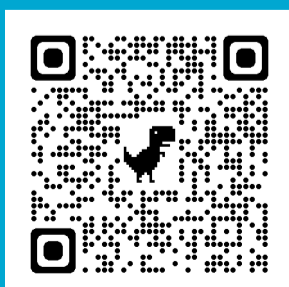
#### Val-d'Oise (95)

- Pontoise : Immeuble Atrium, 3 boulevard de l'Oise



**Nos services sont également joignables toute l'année**

- Par téléphone au 0 806 000 126
- Par mail : Coordonnées sur le site internet <https://idf.driets.gouv.fr>
- Rendez-vous Physique : Prendre RDV en ligne sur <https://idf.driets.gouv.fr/rdv-srdt>



Informations  
sur le code du travail  
numérique

[code.travail.gouv.fr](https://code.travail.gouv.fr)